Docusign Envelope ID: CABA7A39-7117-4B7C-83F9-482D820BAC64

ABJ MENUISERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 RUE DU BLEURDIER
44400 REZE
828 631 804 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 17 avril,
A 9 heures,

Monsieur Benjamin JANEAU,
demeurant 9 route du bois joli 44690 CHATEAU THEBAUD,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société ABJ MENUISERIE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers éventuels,
- Transformation de la Société en société par actions simplifiée,
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- Nomination du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, au vu du rapport du Commissaire à la transformation qu'il a désigné, sur l'évaluation des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, approuve expressément cette évaluation et constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti.

L'Associé Unique prend acte de ce que le rapport atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social et les éventuels avantages particuliers établi conformément aux dispositions des articles L. 223-43 alinéa 3 et L. 224-3 du Code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide de transformer la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

Docusign Envelope ID: CABA7A39-7117-4B7C-83F9-482D820BAC64

La durée de la Société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 1 000 euros. Il sera désormais divisé en 100 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées et toutes détenues par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société par actions simplifiée qui précède, l'Associé Unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique nomme, pour une durée illimitée en qualité de Présidente de la Société :

- La société **OUEST INVEST**
  Société à responsabilité limitée au capital de 290 000 euros
  Dont le siège social est situé 39 rue du Bleurdier 44400 REZE
  Immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 989 151 295,

Représentée par Monsieur Benjamin JANEAU, son gérant.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, la Présidente assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Elle est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, comme conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, constate que la transformation de la Société en société par actions simplifiée est définitivement réalisée.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

Monsieur Benjamin JANEAU
Associé Unique

Signé par :
Benjamin JANEAU
20B1D224AE824F4...